

**INTERVENTION DU REPRÉSENTANT DU GOUVERNEMENT
PORTUGAIS, PROF. ERNÂNI LOPES, LORS DE LA SESSION
PLÉNIÈRE DE LA CONVENTION EUROPÉENNE LE 11/12 JUILLET
2002**

THÈME: L'ACTION EXTERNE DE L'UNION

Porteuse de valeurs fondamentales désirées universelles et de principes fondés sur la sauvegarde de la paix, la prospérité, la liberté, la sécurité et la justice, l'action externe de l'Union sera d'autant plus justifiée dans un monde qui semble devenir politiquement unipolaire, culturellement homogène et économiquement déréglementé.

Face à la globalisation, l'Union doit être capable de s'affirmer en tant qu'entité économique et politiquement régulatrice, ainsi qu'en facteur d'équilibre et de stabilité dans les relations internationales.

Mais ne nous faisons pas d'illusions. La tâche à laquelle nous faisons face est difficile et elle nous oblige aussi, en tant qu'Union, à changer nos vieilles habitudes et modèles. Modifier la visibilité et l'efficacité de l'action externe de l'Union n'est pas une question purement technique ou qui se résout par une simple modification de quelques articles du traité.

Certes, les instruments et moyens dont l'Union dispose déjà peuvent et doivent être perfectionnés et développés. Mais cet effort sera en

vain si l'essentiel lui manque: or, l'essentiel est le support d'une forte volonté politique commune d'atteindre des objectifs partagés par tous.

Cette volonté politique commune, bâtie et sédimentée tout au long de l'histoire récente du continent européen, porteuse de paix et de progrès jamais avant connues, s'est construite et continuera à se construire sur la base des réalités historiques diverses et différentes de chaque État-membre, y compris de la relation de chacun d'eux avec l'espace au delà des frontières européennes, notamment en Afrique et en Amérique Latine.

Ces réalités historiques, si diverses, représentent des plus-values; elles ne doivent donc pas être perçues comme des obstacles ou des empêchements.

C'est pourquoi l'action externe de l'Union devra continuer à se développer – tout comme la construction européenne - de manière graduelle et évolutive. En théorie, il est possible de faire des sauts en avant, mais, si nous choisissons ce chemin, nous courrons de grands risques de créer des fractures qui, en dernier ressort, pourraient se révéler de dangereuses régressions.

La clé d'une action externe de l'Union qui puisse répondre aux problèmes de notre temps se trouve - tout comme pour d'autres champs d'action de l'Union – dans l'égalité, la solidarité et la

confiance réciproque. Mais aussi dans le consensus des décisions et dans l'acceptation de la différence, quand un intérêt particulier ou spécifique à l'un d'entre nous est en cause. Le débat sur l'efficacité de l'action externe ne doit pas rester otage de la parabole, de mauvais goût, sur qui doit répondre au téléphone. Le sujet est beaucoup plus sérieux que cela.

Nous sommes d'accord sur la nécessité de doter l'action externe de l'Union de plus de moyens et d'instruments afin qu'elle puisse être plus efficace et correspondre au mieux à nos attentes et aux défis concrets d'aujourd'hui. En ce qui concerne le développement de la PESC, la Commission devra avoir un rôle accru d'initiative et de coordination, pour lequel elle devra bénéficier de plus de ressources. D'autre part, l'action ou la capacité politique ne doit pas être séparée de la capacité de mobilisation des instruments d'action externe. Ce ne sont pas deux monnaies distinctes, mais plutôt deux faces d'une même monnaie.

Avançons donc, comme nous l'incite la Déclaration de Laeken, vers la construction d'une Europe qui «se propose de changer le monde». Mais faisons-le avec le sens des réalités, avec un esprit ouvert et bien équilibré, avec de l'ambition mais sans ruptures.